



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 084-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.106

Déposée le : 02.04.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Reconsidérer l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Aucune évaluation générale des immeubles conformément au nouveau décret ne doit être réalisée avant la fin de la pandémie de coronavirus, soit tant que l'activité économique n'est pas sortie du droit de nécessité.
2. L'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques doit être reportée au moins d'une année.
3. Une fois la crise sanitaire passée, le Conseil-exécutif examine l'impact qu'elle a eu sur les prix de l'immobilier et en rend compte au Grand Conseil dans un rapport.

Développement :

Lors de la session de printemps 2020, le Grand Conseil a adopté la révision du décret sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques. En vertu de ce décret, une évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques doit être réalisée au 31 décembre 2020. La nouvelle valeur cible à atteindre est une médiane proche de 70 pour cent des valeurs vénales. Ce rehaussement de la valeur officielle affecte en première ligne la taxe immobilière et l'impôt sur la fortune. En clair : les propriétaires immobiliers se retrouveront du jour au lendemain à devoir payer des impôts nettement plus élevés pour un même bâtiment.

Du fait de la crise du coronavirus, la situation a changé drastiquement en l'espace de quelques semaines. Pour nombre de commerçant-e-s et d'entrepreneurs et entrepreneuses, souvent propriétaires de leurs locaux, les mesures de restrictions ordonnées par le Conseil fédéral et la péjoration de la situation économique entraînent des pertes massives. Et pour ne rien arranger, le marché de l'immobilier a chan-

gé du jour au lendemain. Les taux hypothécaires augmentent de jour en jour, et la crise menace de gagner l'immobilier.

La nouvelle évaluation générale des immeubles non agricoles tomberait donc au plus mauvais moment, à l'heure où la crise du coronavirus met déjà nombre de propriétaires immobiliers en grande difficulté. Il est fort probable que les valeurs immobilières auront baissé à l'issue de la crise. Si l'on relève les valeurs dans un moment pareil, l'évaluation risque d'avoir des effets indésirables.

Motivation de l'urgence : l'administration prévoit de commencer à notifier les nouvelles valeurs officielles dès mai 2020. Pour que la présente motion puisse seulement être mise en œuvre, celle-ci doit être traitée au plus vite.

Destinataires

– Grand Conseil